



Sorges et Lignieux en Périgord, le 18 février 2026

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025****SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD**
commune du Grand Périgueux

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil à Sorges, sous la présidence de Monsieur Éric SEGUY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Présent(e)s : M. Éric SEGUY, Mme Roselyne AUBISSE-MICHAUD, M. Jean KROTOFF, Mme Françoise BETOULLE, M. Norbert HIERAMENTE, Mme Marie-Claude GRANDJEAN, M. Nicolas HERPIN, M. Jean-Emile MOREAU, M. Jean du BOIS de GAUDUSSON, M. Jean-Jacques RATIER, Mme Bernadette REYSZ, Mme Patricia PERRIN, Mme Isabelle GRAND, Mme Marianne MAUREAU, Mme Vanessa PETIT

Absent(e)s : M. Philippe d'AGIER de RUFOSSE, Mme Myriam LENGLEN, Mme Bouchra ABDENNOURI, M. Stéphane PAGNOUX, M. Matthieu BERTRAND

Procuration : Mme Sandrine MILLET à Mme Patricia PERRIN

Secrétaire de séance : Mme Roselyne AUBISSE-MICHAUD

Le quorum est atteint. Nombre de membres du conseil :	
En exercice : 21	Présents : 15
Votants : 15	Pouvoir : 1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2025

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025.
Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT DES CIMETIERES

Lecture du nouveau règlement des cimetières.

Considérant qu'il convient d'approuver un texte relatif au fonctionnement des cimetières, tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence.
Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : Révision des tarifs funéraires

Considérant la nécessité d'ajouter le tarif des emplacements pour les inhumations d'urnes et de réviser tous les autres tarifs funéraires ;
M. le Maire propose d'abroger la délibération en vigueur et d'adopter les nouveaux tarifs funéraires à partir du 1^{er} janvier 2026.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Mairie
Square ROGER FRANÇOIS - Sorges
24420 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD
Tél : 05.53.35.68.00

Mairie annexe de Lignieux
133, avenue SIMONE VEIL - Lignieux
24460 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD
Tél : 05.53.05.03.05



OBJET : Présentation de la consultation relative aux contrats d'assurance

M. HIERAMENTE rappelle que la commune a manifesté le souhait de faire appel au cabinet MG AUDIT en vue de réaliser une mission d'audit et de conseil en assurances.

Cette étude est renouvelée, tous les 4 ans, dans le souci de maintenir des tarifs concurrentiels et les meilleures garanties pour la commune en matière d'assurance.

Dans ce contexte, une nouvelle mise en concurrence des contrats d'assurance de la commune a été lancée début novembre 2025.

Norbert HIERAMENTE diffuse le rapport à l'assemblée délibérante et met en relief les choix par lot qu'il propose de faire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 520 448.12 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 130 112.03 €, soit 25% de 520 448.12 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : FINANCES – BUDGET ZAE - Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget ZAE.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 627 738.59 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 156 934.64 €, soit 25 % de 627 738.59 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Objet : Renouvellement du bail précaire avec l'association USSIM pour la gestion du village de vacances

Vu la délibération du conseil municipal de Sorges et Ligueux en Périgord (DCM202409016) en date du 16 septembre 2024 actant la signature d'un bail précaire avec l'association USSIM pour la gestion du village de vacances pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;

Considérant que cette délibération fait état de la signature d'un bail emphytéotique entre la commune de Sorges et Ligueux en Périgord et la Société Civile qui assurera la réfection et la location du village ;

Considérant que pour des raisons qui ne sont pas inhérentes à la commune le bail emphytéotique ne pourra pas être signé avant le 31/12/2025 ;

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de renouveler le bail avec l'association USSIM, dans les mêmes conditions que celles définies dans la délibération DCM20240916 du 16 septembre 2024, pour la période allant 01/01/2026 au 30/06/2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : Aides spécifiques à la réhabilitation de logements anciens privés octroyées dans le cadre du nouveau Service Public de Rénovation de l'Habitat « Amélia » du Grand Périgueux

Il est proposé au conseil municipal :

- que la commune, déjà engagée dans le Service public de Rénovation de l'Habitat Amélia – Grand Périgueux 2025-2029, pour l'amélioration des logements anciens, dans le cadre de la stratégie communale de revitalisation du centre-bourg et du cadre de vie, complète le dispositif par des aides spécifiques,
- ainsi, en complément des aides de l'ANAH, la commune décide d'attribuer des subventions spécifiques, tel que prévu dans la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain OPAH RU multisites signée entre l'ANAH et la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, et faisant partie intégrante du Service public de Rénovation de l'Habitat Amélia – Grand Périgueux,
- d'attribuer ces subventions supplémentaires et spécifiques (aides façades, préservation des éléments bâtis patrimoniaux et sortie de vacance), dans la limite d'une enveloppe financière votée annuellement en section d'investissement et qui sera de **4 000 € par an** sur les exercices budgétaires de 2025 à 2029,

L'enveloppe financière dédiée au dispositif Amélia, ne pourra ainsi dépasser la somme de **10 136 € par an**, sur les exercices budgétaires de 2025 à 2029. Les sommes éventuellement non utilisées seront reportées sur l'exercice suivant afin de tenir compte des fluctuations dans le dépôt des dossiers,

Délibération approuvée à 9 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

OBJET : AVENANT - Restructuration d'un garage automobile en locaux de bureaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'avenant au marché de travaux conclu pour la transformation d'un garage automobile en locaux de bureaux.

Cet avenant est lié à la « prolongation de la mission DET de l'architecte mandataire de 3 mois supplémentaires par rapport au marché initial. »

L'entreprise TROIS QUATRE Architectes (co-traitant 1 mandataire) et l'entreprise GENESIS Ingénierie (co-traitant 2), titulaires du marché, présentent une nouvelle proposition de prix :

- % d'écart introduit par l'avenant N°2 : + 4.87 %
- Nouveau montant TTC du marché : 109 694.05 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Objet : Travaux de restructuration d'un garage automobile en locaux de bureaux

Le Maire explique au Conseil Municipal que lors de l'appel d'offre, concernant la restructuration du garage automobile en locaux de bureaux, la SARL MATHIEU ET CIE avait fait une proposition de prix pour le LOT N° 10 – Faïence et carrelage – à hauteur de 7 879,89€ HT, et une proposition avec une qualité de carrelage mieux adaptée à l'utilisation du site avec une proposition de prix de 12 502,69€ HT. Lors de la rédaction de l'acte d'engagement il y a eu une erreur dans la transcription des sommes, le montant de 7 879,89 HT a été indiqué au lieu du montant de 12 502 ,69€ HT.

Afin de réparer l'erreur et de permettre le paiement des travaux le Maire propose au conseil de faire un avenant N°1 du montant de la différence soit 4 622,80€ HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

024-200060267-20260223-DCM202602001-DE

Reçu le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

OBJET : AVENANT – Aménagement de la zone de Grangearias

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'avenant au marché de travaux conclu pour l'aménagement de la zone de Grangearias

Cet avenant est lié à « des ajustements relevant d'adaptations techniques, de travaux supplémentaires et de travaux imprévus ».

L'entreprise LAGARDE & LARONZE SAS, titulaire du marché, présente une nouvelle proposition de prix :

- % d'écart introduit par l'avenant N°2 : + 4.65 %
- Nouveau montant TTC du marché : 152 499.54 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité pour l'année 2026

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il peut être nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un surcroît temporaire de travail pour l'année 2026.

Pour permettre le bon fonctionnement des services de la collectivité, des emplois temporaires sont nécessaires. Il s'agit d'emplois contractuels de catégories A, B ou C pour effectuer différentes missions et exercer divers métiers.

Il est nécessaire de créer les emplois nécessaires selon la répartition suivante :

- Emplois de catégorie A : 0
- Emplois de catégorie B : 2
- Emplois de catégorie C : 5

Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : Plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement de l'allée Beausoleil

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de l'allée Beausoleil et le plan de financement.

DEPENSES €		RECETTES €	
Travaux HT	114 500.00	DETR 2026 <u>sollicitée</u> - 40 %	45 800.00
		Amendes de police <u>sollicitée</u> - 40 %	45 800.00
		Autofinancement 20 %	22 900.00
TOTAL	114 500.00	TOTAL	114 500.00

Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : Plan de financement prévisionnel du projet d'installation d'un feu « récompense » – avenue Jean Chateaufreud

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'un feu « récompense » devant le groupe scolaire Michel de Juglart, avenue Jean Chateaufreud et le plan de financement.

DEPENSES €		RECETTES €	
Travaux HT	11 476.00	Amendes de Police <u>sollicitées</u> - 50 %	5 738.00
		Autofinancement 50 %	5 738.00
TOTAL	11 476.00	TOTAL	11 476.00

Délibération adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

024-200060267-20260223-DCM202602001-DE
Reçu le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026

OBJET : Plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement de la traverse des Potences

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la traverse des Potences et le plan de financement.

DEPENSES HT €		RECETTES €	
Création d'un plateau	6 546.50	Amendes de Police <u>sollicitées</u> - 50 %	8 658.75
Signalisation, implantation et marquage	3 130.00	Autofinancement 50 %	8 .658.75
Eclairage solaire des passages piétons	7 641.00		
TOTAL	17 317.50	TOTAL	17 317.50

Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : Don à l'AFM-TELETHON – Manifestation N°024 N 056

Monsieur le Maire rappelle que les recettes générées par la buvette organisée à l'occasion des matchs de rugby sont gérées sous la forme d'une régie de recettes – régie N°11602.

Samedi 6 décembre, le stade du Clapier a reçu un bel échange sportif : le championnat de France de rugby des Cadets avec une rencontre entre le CAP, Club Athlétique de Périgueux et l'UBB, Union Bordeaux Bègles. De nombreux spectateurs étaient présents ce qui a permis de dégager une recette de 180 €.

Mme AUBISSE-MICHAUD, 1^{ère} Maire-Adjoint, propose que la commune reverse ces fonds à l'AFM TELETHON dans le cadre de la manifestation N°024 N 056 pilotée par l'Association des Milpas Sorgeais. Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : Signature de la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

M. Jean-Emile MOREAU, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer, pour 2026, une nouvelle convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux sise à Marsac-sur-l'Isle (24) relative au dépôt d'animaux errants sur la commune.

Le coût annuel de cette prestation de fourrière, pour l'année 2026, est de 1.05 € par habitant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT EAU CŒUR DU PERIGORD - EXERCICE 2024

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal :

1. Prend connaissance du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable établi par le Syndicat EAU CŒUR DU PERIGORD pour l'exercice 2024,
2. Mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

Fin de séance à 22h24

Informations diverses : évolution des tarifs SMD3.

Roselyne AUBISSE-MICHAUD
Secrétaire de séance

Éric SEGUY
Maire